

Initiatives parlementaires

le ministre ne nous respecte pas. Il est faux de prétendre que l'information est disponible et accessible. En preuve, j'ai quelques demandes spécifiques à certains contrats transigés avec des entrepreneurs de mon comté qui demeurent sans réponse depuis plus de deux mois maintenant.

• (1325)

Plus grave encore, tous les députés du Bloc québécois se sont vu récemment refuser une liste de contrats gouvernementaux accordés dans leur comté au cours de la dernière année. Ce refus du ministre et du gouvernement libéral de ne pas rendre aux députés cette information m'apparaît très grave et constitue une atteinte majeure au droit à l'information.

En effet, de quel droit un député élu, même s'il est ministre, peut-il refuser à d'autres députés élus le droit de savoir ce qui se passe dans chacun de leur comté? Ce comportement m'apparaît totalement inacceptable et c'est justement ce genre de comportement qui perpétue l'image des politiciens et des fonctionnaires qui décident et octroient des contrats aux seuls amis du régime ou à ceux qui soudoient le plus.

Le ministre doit expliquer son refus aux députés du Bloc de leur donner les informations demandées. Pour l'instant, il se réfugie derrière des coûts de 160 000 \$ et derrière un manque de logistique pour nous fournir les contrats exigés. Voyons donc, monsieur le ministre, à l'ère de l'autoroute électronique, il n'est pas sérieux de dire qu'il est impossible de ramasser toutes ces informations, de les coder, puis de les sortir selon certaines spécifications.

Aussi, quand on connaît les équipements informatiques que le gouvernement achète et possède, il m'apparaît simplet d'affirmer ou de nous faire croire que le travail se fait encore à la mitaine dans ce ministère.

Concernant le coût de 160 000 \$, je considère que le coût de ce travail doit nécessairement faire partie des coûts d'administration et de fonctionnement du ministère. Je ne vois pas ce coût comme une dépense additionnelle.

Étant donné ce refus, nous croyons que le ministre tente de cacher des choses. Le ministre sait très bien que son ministère n'est pas reconnu blanc et transparent. Il sait aussi que son ministère ne dépense pas équitablement la manne fédérale entre les différentes régions et provinces. Le fédéral, de par son grand devoir d'équité, doit semer un peu partout la manne et ainsi participer au développement de tous les coins du pays.

Or, à la lumière de certaines statistiques, il est nettement établi que le fédéral favorise largement certaines régions du pays. Je pense entre autres à la région d'Ottawa, Ontario, qui a reçu en 1993, à elle seule, près de 99 p. 100 des contrats accordés par le fédéral, alors que sa voisine Hull, l'autre côté de la rivière, n'a obtenu que des miettes, un piteux 1 p. 100.

Voilà une réalité difficile à regarder pour des gens qui défendent aveuglément ce système fédéraliste soi-disant équitable. Certes, pour les fédéralistes et centralisateurs, il existe sûrement des raisons valables ou non pour expliquer cette statistique démontrant cette extraordinaire concentration des contrats.

Pour nous du Bloc québécois, une façon de corriger ce déséquilibre serait de rendre publics tous les contrats accordés. Ainsi, les entrepreneurs, petits ou grands, pourraient connaître ce que le gouvernement achète en biens et services. Cette connaissance pourrait les stimuler à vouloir faire des affaires avec celui-ci. De plus, toutes ces informations amèneraient le gouvernement à être plus équitable dans sa distribution de contrats. Il devrait même soutenir et aider des entreprises implantées dans des régions négligées qui veulent faire des affaires avec lui, créant ainsi de l'activité économique et des emplois dans des régions qui souvent ont ce besoin urgent. N'est-ce pas la création d'emplois l'objectif ultime du gouvernement fédéral?

Il est grand temps que le gouvernement fasse preuve de transparence et d'ouverture dans l'octroi des contrats, pas seulement dans le ministère dont il est question aujourd'hui, mais dans tous les ministères. Il existe des moyens pour y arriver et le Bloc en propose de ces moyens.

Les ministres d'en face nous répètent toujours «Suggérez-nous vos idées, proposez-nous de nouvelles façons de faire». Eh bien, en voici de la nouveauté.

Le vice-président: L'honorable députée disposera de neuf minutes de débat la prochaine fois.

Comme il est maintenant 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES AGRESSEURS SEXUELS D'ENFANTS

Mme Colleen Beaumier (Brampton) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait promulguer une loi qui protégera les enfants contre les pédophiles en permettant aux membres de la Commission des libérations conditionnelles de faire appliquer la peine d'incarcération à long terme lorsqu'ils estiment qu'un détenu est susceptible de récidiver.

—Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir à la Chambre pour parler de la motion n° 305 invitant le gouvernement à présenter un projet de loi qui permettrait de garder en détention postpénale les agresseurs sexuels d'enfants qui sont susceptibles de récidiver une fois sortis de prison.

La motion n° 305 se lit comme suit: